

COLLÈGE REP+ : Marcel PAGNOL Perpignan

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Localisation géographique : 9 Espace Anna Politkovskaïa 66000 Perpignan

Présentation de l'établissement :

A. Situation et population

Neuf quartiers prioritaires ont été définis dans le Contrat de ville Perpignan Méditerranée.

Les écoles du secteur du collège sont localisées dans trois de ces quartiers :

- Vernet diagonale ou « Diagonale du Vernet » : Ecoles Boucher – Dagneaux
- Bas Vernet- Clodion : Ecoles Pont Neuf –Duruy
- Bas Vernet Est : école Pasteur

Cette implantation a un lien direct avec la population accueillie, puisque 46.6% des élèves vivent en QPV à la rentrée 2017 (7.7% pour le département). Ce contexte social a conduit le classement du collège PAGNOL, construit en 1974, en ZEP, puis établissement ECLAIR, puis RRS, puis enfin REP +.

Le réseau auquel appartient le collège est le réseau PAGNOL, réseau intégré dans la cité éducative de PERPIGNAN.

Le collège accueille 656 élèves à la rentrée 2020, effectif en légère hausse par rapport à la rentrée précédente. Plus de 80% des élèves sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées. L'IPS est à 60.3. Le taux de dispersion est faible : la difficulté et les profils sont homogènes. 80% des élèves sont boursiers.

B. Moyens matériels :

➤ **Les locaux :**

Le collège PAGNOL a été construit en 1974. Une rénovation lourde concernant essentiellement l'isolation extérieure qui a duré deux ans, donne à l'établissement une image accueillante. L'intérieur quant à lui, est par endroit daté.

Les locaux se sont plus ou moins adaptés aux évolutions des missions du collège et de l'organisation pédagogique.

Le collège dispose d'une demi-pension, où les repas sont cuisinés sur place. Elle accueille 31 % des élèves.

Une salle de cinéma qui accueillait une Classe à Horaires Aménagés Cinéma a été construite à côté des bâtiments principaux. La CHAC n'existant plus, elle est en cours de transformation en Tiers Lab dans le cadre de la Cité Educative en partenariat avec le CD66.

La municipalité réserve au collège l'usage prioritaire du gymnase accolé, ce qui garantit à l'équipe d'EPS de bonnes conditions de travail.

Le CDI, grâce à la cité éducative, est devenu « flexible ».

➤ **Equipements numériques :**

173 postes informatiques sont à disposition des enseignants et des élèves, ainsi que 650 tablettes, et sont utilisés. Le collège fait d'ailleurs partie des ambassadeurs numériques de l'académie.

L'utilisation des TICE fait partie des pratiques pédagogiques, aussi, les attentes des enseignants en termes d'achat de logiciel sont fortes. Le collège s'est ainsi doté de :

- Interfaces EXAO avec les tablettes (Sciences)
- Manuels scolaires numériques
- Matériel robotique et 3D grâce à la subvention académique
- 2 imprimantes 3D
- 1 découpeuse laser
- Cartes robotiques et leurs capteurs (Technologie : club « Initiation aux Sciences de l'Ingénieur »)
- Du logiciel « PearlTrees » de partage de documents en réseau pour tous les usagers du collège.

Le développement du Tiers lab apporte des ressources supplémentaires : équipement réalité virtuelle, web radio,

➤ Structure pédagogique

En plus des classes générales, le collège Pagnol accueillera à prochaine rentrée :

- 1 ULIS
- 1 UPE2A
- 1 classe de chaque niveau en SEGPA.

Les élèves ont la possibilité de suivre les parcours de formation suivants :

- Bilingue catalan à tous les niveaux ;
- Bilangue de continuité allemand, à compter de la 6^{ème} (54 élèves);
- Bilangue de continuité espagnol à compter de la 6^{ème} (66 élèves);
- Anglais LV1 en 6^{ème}, Espagnol LV2 à compter de la 5^{ème}.

Ces parcours sont complétés par des enseignements de compléments, qui cherchent à mener à l'excellence :

- Latin (de la 5^{ème} à la 3^{ème}) ;
- Langues et Cultures Européennes en Anglais ;
- Parcours Excellence / cordées de la réussite ;
- Groupe ISI : préparation aux sciences de l'ingénieur ;
- Groupe BIA : initiation à l'aéronautique.

Projet de réseau et/ou d'établissement : Les projets de réseaux et d'établissement sont arrivés à leur terme. Le projet d'établissement est en cours d'écriture.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)